L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 AVRIL 1881. 54me Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires Rédacteurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 27 AVRIL 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par Spear & Roseller, au coin des rues Conti et Bourbon, chez Jos. Anglada, gages forfaits.

Par Henry & O'Connor à la Bourse des Négociants et des Banquiers, rue Royale, grande vente de propriétés de ville. Par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Libre de toutes hypothèques et de toutes obligations.

Par B. Cornish, rue St. Claude, entre St. Philippe et Dumaine, meubles et effets mobiliers.

Le grande vente de bâtisses fraîches pour le compte du département des hypothèques de la Banque des Citoyens de la Louisiane, actuellement aujourd'hui à l'ancienne Bourse d'Etats rue Royale, et qui continuera journellement, par le ministère de MM. Henry & O'Connor, ces ventes dans le but de liquider l'institution. Les titres sont garantis comme parfaits, et il n'y a ni actions ni hypothèques sur aucune parcelle des propriétés offertes à l'encan pendant ces deux jours du 27 et du 28 du courant. Par dire sur formalités du procédure légale, la Banque a obtenu un jugement plein, complète et définitivement désintéressée de chaque pièce de propriété offerte; et sous les sévères conditions de l'Etat et en contrat avec les détenteurs de bons désireux un titre parfait est garanti à tout acheteur. Le dépôt de 10 0/0 est reçu à pour lier la vente, et les montants aux-mêmes garantissent que ce dépôt sera immédiatement rendu aux acquéreurs dans le cas où un avocat, bien placé au barreau, constatait une opinion défavorable à la validité des titres.

Pour plus amples informations, voyez nos colonnes d'annonces, les plans, affiches et dépliants à l'endroit Bourse des Banquiers, rue Royale.

Une bonne initiative de la Chambre de Commerce.

Nous avons souvent dit qu'après notre industrie agricole que favorisent si richement le sol incomparablement fertile de la Louisiane et son climat particulier qui nous dispense alternativement humidité et chaleur, nous devions compter en premier lieu pour le développement de notre avenir une autre industrie, fille de la première, et qui consiste à convertir en fil et tissu la matière que ce sol et ce climat produisent. Les fabriques de coton ne sont pas les seules que nous puissions établir ici ; on pourrait aussi y établir des manufactures de laine et bien d'autres encore ayant pour élément d'autres textiles et aussi des fibres particulières provenant de plantes ou d'arbrisseaux que la Louisiane fournit et qu'elle pourrait produire en abondance si l'industrie voulait les exploiter.

Si dans la supputation de nos avantages locaux le coton occupe le premier rang, c'est qu'il est cultivé aujourd'hui comme produit indigène, comme produit de règle et infaillible, de préférence à tous les autres. Naturellement on aime mieux ce qui est connu et certain que ce qui est un sujet d'épreuve et de doute. Mais l'article 187 de la Constitution de la Louisiane ne spécifie pas. Il favorise toutes les industries indistinctement et l'établissement de toutes fabriques utiles. En cela la Convention s'est conduite en assemblée éclairée et patriotique. Notre chambre de commerce en recommandant la vulgarisation de cet article constitutionnel a montré elle-même qu'elle avait compris toute l'intention de la Convention, et nous ne pouvons nous-même faire mieux que de recommander les résolutions que la Chambre de Commerce vient de passer à ce sujet, et que nous donnerons en résumé.

La chambre de commerce de la Nlle-Orléans fera imprimer des exemplaires de cet article constitutionnel qui exempte de taxe et de licence, pendant dix ans, le capital, les machines et autres matériaux employés dans la manufacture des textiles, et un exemplaire de l'article sera envoyé à chaque chambre et à chaque bureau de commerce des villes de New-York, Boston, Philadelphie, Chicago, Cincinnati et St-Louis, et aussi à chaque chambre ou bureau de commerce à Londres, Liverpool, Manchester et Glasgow Angleterre, au Hâvre et à Paris, France, avec la demande respectueuse qu'ils fassent lire le dit article de la constitution de la Louisiane à une de leurs séances régulières pour l'information de leurs corps respectifs et de leurs communautés. Le secrétaire de la chambre de la Nlle-Orléans, quand la convention de l'association des planteurs de coton se réunira à Memphis en mai prochain, et quand l'exposition des industries manufacturières du Sud aura lieu à Atlanta dans le courant de l'été de cette année, leur adressera des copies de ces résolutions et fera en sorte qu'aucun n'échappant pas à l'attention du public dans ces divers lieux.

Des exemplaires seront adressés également à la Bourse aux produits de cette ville, avec la demande respectueuse de faire lire l'article 187 de la constitution à une de leurs séances et d'en envoyer des copies à leurs correspondants respectifs en Amérique et en Europe. Les journaux de la ville, et par leur intermédiaire les journaux de campagne de cet état, sont invités à publier cet article, et nous, une fois, et les journaux de la campagne sont invités eux-mêmes à donner toutes les informations les plus précises qu'ils pourront posséder sur les facilités et les avantages qui peuvent exister dans leurs localités respectives pour l'établissement de fabriques de tout genre et à adresser un numéro de chaque journal contenant ces informations à cette chambre de commerce, afin qu'elle puisse s'y référer en cas de besoin.

Une dernière résolution est précieuse. Elle porte que nombre de membres de cette communauté savent bien que cet état possède à un haut degré un bon climat, les forces motrices et tous les divers matériaux et éléments requis pour assurer le succès d'entreprises manufacturières, et que les gens industrieux de toutes les parties du monde, quelle que soit leur nationalité, leur religion ou leur politique, seront cordialement et hospitalièrement reçus par la population de la Louisiane.

Nous voyons avec plaisir que notre chambre de commerce ne s'endort pas dans l'espoir, et encore moins dans la certitude, que la construction de nouvelles lignes de chemins de fer et l'amélioration de la navigation du Mississippi suffiront pour élever la Nlle-Orléans au rang de nos villes qui marquent dans le monde par leur importance et leur richesse immense. La chambre sait que les relations commerciales sont changeantes et que la prospérité d'une communauté doit avoir ses fondements plus solides. Il y a des villes, [illegible] de mer, qui sont très satisfaites. Les villes d'intérieur qui sont [illegible] Manchester, en Angleterre, [illegible] bien loin de la Mersey et c'est cette ville manufacturière qui fait la fortune de Liverpool qui en est le port de mer. Birmingham est dans le centre d'Angleterre, et c'est une des villes les plus prospères du Royaume-Uni. Paris, Lyon et St-Etienne, en France, sont quant à elles éloignées de la mer; et cependant ces villes s'agrandissent continuellement et accumulent d'incroyables richesses. Qui les rend si opulentes? L'industrie manufacturière. Nlles ne dépendent pas d'aucun avantage, mais de la pondérant bien, et avec leur travail et leur esprit d'économie elles prospèrent, sans être des ports de mer, nouent des relations commerciales d'autant plus sûres que nulle ville dans le monde ne peut leur disputer leur supériorité manufacturière.

Si l'on se demande maintenant pourquoi la Nouvelle-Orléans ne pourrait pas être à la fois un Manchester et un Liverpool ou n'en sait pas la raison, mais on est tout surpris de la voir presque totalement dépourvue de fabriques. Il est clair qu'une population aussi nombreuse que la nôtre ne peut vivre uniquement du mouvement du port. Ce mouvement de pendaire, de récoltes, de marchandises, ne peut occuper qu'une certaine quantité de gens, toujours en nombre plus limité, en égard aux machines qui épargnent le travail manuel. Alors, de quoi pourra vivre la partie de la population qui ne se mêle pas aux affaires du port, et elle ne trouve pas de l'occupation dans les fabriques? L'existence de cette population, et c'est la plus nombreuse de la ville, a toujours été pour nous une énigme. Aussi vit-elle misérablement. Elle souffre beaucoup et sa patience ne peut s'expliquer que par la douceur du climat, climat ordinairement si favorable qu'il donne du courage aux faibles et toujours de l'espoir à ceux qui n'ont rien.

Quel ne serait pas le bien être de cette population radicalement pauvre, si elle trouvait dans son voisinage des fabriques pour donner du mouvement à ces milliers de bras inoccupés : Le pauperisme disparaîtrait bientôt d'ici; le nombre des crimes diminuerait, la moralité publique y gagnerait autant que la santé, et le nombre des institutions de charité et de bienfaisance, en lieu de se multiplier, se dédoublerait pour laisser s'établir à leurs places des fabriques florissantes.

C'est dans avec une raison suprême que notre chambre de commerce a cherché de mettre en circulation dans les Etats-Unis et en Europe l'article 187 de la constitution de la Louisiane, qui offre aux entrepreneurs industriels des avantages que bien peu de communautés ont offerts avec autant de libéralité. Invité à coopérer dans cette initiative, nous la recommandons à tous nos confrères de la presse des paroisses et il ne tiendra pas à nous que les suggestions si parfaitement justes de la chambre de commerce n'aient un long et vaste retentissement.

CRUE DES RIVIÈRES.

Inondations imminentes.

M. Mason, brigadier et major-général par brevet, chef du service des signaux, a transmis à la presse un bulletin sur lequel nous appelons la sérieuse attention des autorités chargées de veiller à l'extinction des levées.

Il nous écoulé de toutes les rivières du Nord-ouest et du sud-ouest d'énormes masses d'eau qui rendent imminente l'inondation d'une partie de notre territoire. Il est donc urgent que les autorités et les planteurs riverains consolident promptement les levées et réunissent les points les plus menacés les matériaux nécessaires pour réparer et fermer les premières brèches qui pourraient s'y manifester.

Nous sommes avertis; il dépend de nous, en exerçant un peu de vigilance et en prenant les précautions que commandent les circonstances, d'éviter l'inondation de nos champs et la destruction de nos récoltes.

La Banque Franco-Louisianaise.

Nous publions ci-dessous la réponse que M. Coutin fait à notre article d'hier, relatif à l'établissement, à la Nouvelle-Orléans, d'une Banque Franco-Louisianaise. Nous avions dit que cette banque, pour avoir du succès, serait forcée d'avoir recours à beaucoup d'autres opérations que celles dont il était question de prime abord dans les considérations présentées par M. Coutin à la Chambre syndicale française, et nous ajoutions que la banque serait plus d'un but. Les nouvelles explications de M. Coutin prouvent que nous avions raison, ce n'est un motif de plus pour que nous souhaitions un plein succès à son entreprise. En conséquence, M. Coutin peut être sûr que notre concours lui sera toujours acquis.

A Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

Nous voyons à regret, que nous n'avons pas été bien compris par l'organe éclairé de notre population française, du moins que le principe de notre institution financière, dans son but principal, lui échappe.

Quelques explications deviennent nécessaires.

Dans le langage ordinaire, on comprend sous le même terme de crédit, des choses très diverses, et des fonctions économiques essentiellement distinctes.

Ainsi l'action du crédit commercial se borne, nous l'avons dit déjà, à fournir aux capitaux de roulement les moyens de suffire aux évolutions réclamées par les rapports de la production avec la consommation. Rien de plus; c'est une question pratique.

Nous n'ignorons pas que nos institutions financières actuelles, et en vole de prospérité, suffisent, dans une mesure acceptable, aux exigences de notre mouvement commercial.

Les diverses considérations énumérées dans l'article de l'habile écrivain de l'*Abeille* nous sont également familières; mais ce n'est pas là le principal objectif de la Banque Franco-Louisianaise, et, sur ce point, nous tenons surtout à être bien compris.

Nos vues tendent plus haut!

Notre but est d'inaugurer à la Nlle-Orléans un *crédit* qui nous manque.

C'est la combinaison d'un concours à l'aide de laquelle les capitaux viennent s'associer à la création d'entreprises nouvelles et que nous nommons la commandite.

C'est le crédit commanditaire; crédit qui agit *avec et sur* les capitaux qui cherchent à *immobiliser* dans des placements productifs.

Ce crédit, nous ne l'avons pas... et c'est pour combler cette lagune que nous proposons la création de la Banque Franco-Louisianaise.

Avec elle nous provoquerons le retour sur notre marché des tabacs des cinq grands Etats producteurs du l'Ouest, de tous les cafés du Brésil dont nous avons été si longtemps le principal entrepôt aux Etats-Unis.

Nous créerons des usines centrales qui quintuplieront la production du sucre en Louisiane; nous centraliserons dans notre port d'embarquement pour l'Europe toutes les céréales du "Far West".

Les manufactures de coton, les fabriques, usines de toute espèce se succéderont à l'envie, &c., &c.

C'est tout le mouvement industriel encore à l'état d'enfance auquel la Banque Franco-Louisianaise donnera la vie.

Elle sera la cheville ouvrière et la clef de voûte de tout le mouvement industriel en Louisiane.

Ce seront là nos attributions principales, et, logique pure, ces mandat impératif; bien, rien, rien, rien comme toutes les autres banques les définissent courantes.

En un mot, elle sera le "Crédit foncier de la Nouvelle-Orléans."

On peut entrevoir, dès lors, toute la puissance d'un semblable auxiliaire dans la prospérité du pays, et il est facile de comprendre déjà l'accroissement considérable qu'elle contribuera à faire affluer dans les opérations de banque quant au crédit commercial de nos institutions financières actuelles.

Un de nos amis, président de banque, une incontestable autorité en ces matières l'a bien compris.

Voilà notre profession de foi! et nous voudrions voir se grouper autour de nous toutes les adhésions.

Tout respectueusement,

A. COUTIN.

Nlle-Orléans, 26 avril 1881.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* où du *Monde Illustré* du 9 avril.

Il en entre tous les jours de ces jolies couleurs à l'Librairie Française.

Librairie Française.—M. H. Billard, de l'ancienne librairie nouvelle, en vente à l'Librairie Française, a reçu de cinq plus toute en notes par an, offre pour tout nouveau souscripteur une prime gratuite et unique, consistant de beaux vocabulaires illustrés, et contenant de nombreuses gravures, et coûte sans augmentation de prix. Les abonnés qui continuaient à être servis à double sous frais additionnels. Les demandes de l'intérieur qui désirent recevoir la prime gratuite devront envoyer 15 cents en timbres de poste pour frais d'expédition. Voyez l'annonce.

PLUIE DANS LA VALLÉE CENTRALE,

En Décembre 1880 et en Janvier, Février et Mars 1881.

DISTRICTS.	Décembre	Plus ou moins	Janvier	Plus ou moins	Février	Plus ou moins	Mars	Plus ou moins
Vallée de l'Ohio	3,06	,63	3,31	,45	4,17	+1,63	3,50	1,13
Vallée du Missouri (Haut)	,33	,06	,51	,17	4,09	+2,23	1,61	,06
Vallée du Missouri (Bas)	1,09	+,20	1,07	,27	1,28	1,58	,42	,50
Vallée du Haut Mississippi	1,26	,48	1,07	,00	3,05	+1,42	2,36	,10
Missouri	1,69	+,48	1,68	+1,00	1,79	+1,18	,90	,70
Lacs du Nord-Ouest	1,58	,36	1,91	,38	4,47	+2,09	3,23	,98
Total	9,60	1,62	10,06	+,58	19,04	+8,92	11,28	2,59

		St-Paul.	La Crosse.	Dubuque.	La Glaise.	Davenport.	Keokuk.	Warsaw.	St-Louis.	Cairo.	Memphis.	Helena.	Vicksburg.	Nlle-Orléans.
Mouvement de l'eau	Hausse	30,3	26,7	21,7	18,8	18,3	16,3	16,2	12,1	10,9	8,3	7,3	4,0	0
	Baisse													
Ligne de danger	Pieds	14	16	21	12	15	14	18	30	40	34	40	41	8
	Pouces	6	0	10	0	0	6	0	0	0	0	0	0	6

BULLETIN SPÉCIAL.

La crue du Mississippi augmentera en hauteur de Cairo et devient très dangereuse dans le voisinage de Memphis, de Vicksburg et de Helena, du 1er au 15 mai. Le fleuve est maintenant à 5 pieds 4 pouces au-dessus de la ligne de danger.

Les levées doivent être consolidées et tous les effets exposés à l'inondation transportés en lieu sûr, au-dessous de la ligne de danger.

N. B.—Les journaux voudront bien publier le tableau ci-dessus et les opérateurs du télégraphe en transmettre le contenu comme information à toutes les localités intéressées.

HAZEN, Brig. & Bvt. Major Génl.
Chief Signal Officer, U. S. A.

TUNISIE.

Aucun fait nouveau ne s'est produit du côté de Tunis: on ne signale pas de nouvelle agression de la part des tribus voisines de notre frontière. La désunion demeure ce qu'elle était il y a trois jours, avec cette aggravation, toutefois, que l'agitation des tribus insoumises, restreinte d'abord à celles qui occupent la partie nord des contreforts de l'Atlas, semble gagner de plus en plus vers le sud. A l'heure actuelle, s'il faut en croire les derniers renseignements, le mouvement s'étendrait jusqu'à Tebessa.

Cette extension serait, en grande partie, l'œuvre des autorités tunisiennes de la frontière, qui auraient profité des circonstances pour flatter les convoitises des tribus montagnardes, et pour établir, auprès d'elles, leur prestige, depuis longtemps entamé.

Nous compléterons les renseignements que nous avons déjà publiés sur cette grave question par les détails suivants que nous trouvons dans le *Figaro* du 9 avril:

Voici les dépêches de l'un de nos correspondants spéciaux, celui de Bône.

Aucun télégramme de Tunis n'est parvenu à Paris depuis trente-six heures. Nous avons dit pourquoi.

Bone, 7 avril.

"Les pagebots arrivés d'Alger ont débarqué aujourd'hui à Bône les zouaves, les tirailleurs et l'artillerie, en tout 2,500 hommes, qui se rendent à Roumaïsouk.

"Sur la ligne française de chemin de fer, entre Ghardimaou et Tunis, les carrières de marbre de M. Clauson, sujet belge, ont été inquiétées par les Kroumirs, au point que tous les ouvriers ont dû les abandonner. Les Belges ont été pris pour des Français, et malgré leurs protestations, ils ont été menacés par les Arabes, qui disaient hautement: Les ouvriers disent non ami."

Bone, 7 avril.

"Les Arabes ont tenté de couper la voie ferrée qui va de la frontière à Tunis, et d'exécuter une attaque de nuit contre la gare de Ghardimaou. Leur chef, ami de la France, a pu faire ajourner leurs projets."

TÉLÉGRAMMES D'UN AUTRE CORRESPONDANT.

"Toulon, 7 avril, soir.

"Les armements prennent une importance considérable. On n'avait pas vu pareil mouvement depuis la guerre de Crimée. Le 2e régiment de zouaves, qui est en garnison à Toulon, et le 2e régiment de tirailleurs algériens, qui est en garnison à Marseille, sont partis ce matin pour Bône.

"A la liste des navires déjà armés, il faut ajouter les cinq grands transports de guerre *Charlemagne*, *Tura*, *Cérès*, *Annamite* et *Mytho*, qui sont entrés en armement aujourd'hui."

"Toulon, 7 avril, soir.

"L'amiral Garnault, commandant l'escadre de la Méditerranée, a quitté le golfe Jaun pour entrer à Toulon. Il appareillera demain pour l'Algérie."

Les événements de Tunis ont laissé indifférents les Parlements européens. Ni au Reichstag, ni à la Chambre des Communes, ni à Vienne, pas plus que dans les conseils privés à Saint-Pétersbourg du reste, on ne s'est étonné de voir le gouvernement français prendre les mesures énergiques que nous avions tant de fois conseillées, pour l'honneur de notre pays, aux ministres troubles qui nous gouvernent.

Seul le Parlement italien s'est occupé de notre expédition et certainement il leur sera impossible de ne pas trouver rien de convenable en fait de chauvinisme. Rien n'obvierait mieux à cet inconvénient que de se procurer les catalogues de l'Exposition Bonnet et l'on pourra facilement y en voyer des commandes.

M. de Bismarck est l'expédition de Tunisie.

Le *Figaro*, sous la signature de M. Ernest Daudet, a reçu de ce qui suit la Pensation du passage du général Pittié à Berlin.

Reçu par le prince de Bismarck, le général Pittié a trouvé chez le chancelier de l'Empire le même accueil que chez l'empereur; il a entretenu la même langage. M. de Bismarck a même tendait ses pensée sous une forme pittoresque, dont ce qui nous en est resté nous donne qu'une impartialité, mais assez juste idée.

—Il est dans le tempérament de la France, a dit le chancelier au général Pittié, d'avoir tous les dix ans un mouvement d'expansion au dehors. Cette fois, c'est vers les Etats barbaresques que se porte ce mouvement. Nous n'en sommes pas fâchés. C'est un gage de paix pour l'Europe. Aussi n'avez-vous rien à redouter d'elle. L'Angleterre ne bougera pas; l'Italie crie, mais elle n'ira pas au-delà; elle ne peut rien, car vous la tenez par le besoin qu'elle a de votre marché. Soyez donc sans inquiétude; vous n'avez aucune complication à redouter.

A la suite de ce récit, le *Figaro* a reçu de M. le général Pittié la lettre suivante qui, d'ailleurs, ne démend rien.

M. Ernest Daudet n'a point été exactement renseigné, relativement au rôle qu'il m'attribuait dans les récit de ce matin.

Je n'ai autorisé, je ne pouvais autoriser personne à reproduire les conversations que j'ai pu avoir à Berlin.

La seule chose qu'il m'ait été permis d'affirmer, c'est que les impressions rapportées, en ce qui concerne les relations entre les deux pays, sont absolument favorables.

Veuillez agréer, etc.,

Général PITTIÉ.

Les paysans saintogeais sont travailleurs et économes. Un homme déjeune d'une sardine sur un morceau de pain noir. Il boit le vin de sa vigne, répare lui-même sa maison et porte le même habit du jour de son mariage jusqu'à sa mort.

La population rurale est défiante et se manque point d'un certain esprit, que j'ai pu souvent constater par moi-même.

Je déjeunais dimanche au village de Lalou, situé sur le continent, presque en face de l'île de Ré.

Dans la Grande-Rue passe un paysan, un panier au bras.

—D'où que tu viens, mon gars! demande le boucher.

—J'viens d'la ville.

—Y t'faut rien pour déjeuner.

—Non point.... J'ai un pied de cochon dans mon "panier."

Le boucher, vexé:

—Et deux par terre!

Les tentes P. Warren dont l'annonce [illegible] dans le journal à l'usage spécial des instituteurs qu'elles recommandent, se vend de cinq sous; elle pèse de 10 à 12 livres, et elle coûte 5 cents. Elles sont fabriquées différemment qu'elles étaient précédemment et elles ne coûtent que moitié prix. Elles sont vendues chez MM. Mathebuk et de Chickasaw, sont vendues par les plus respectables aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple hanging around the tacing pin) les mes à l'abri de toute concurrence. M. Warwick vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Hait heures.

"Nous tenons de la source la plus sûre que le Sultan a formé le projet de faire adresser une lettre visirielle au bey de Tunis et que cette lettre est en préparation à Constantinople.

"Nous dirons demain notre pensée sur ce document que l'on considère à la sublime Porte comme étant favorable à la France."

Enfin, un télégramme du 24 avril, que nous publions dans une autre colonne, annonce qu'une colonne française, sous le commandement du général Logerot, est entrée sur le territoire tunisien, sans opposition, et qu'elle est campée à moitié chemin entre la frontière et Kef.

Une autre dépêche du même jour annonce que le conseil-général français à Tunis répond de la sécurité des étrangers. Il leur offre, le cas échéant, un asile à bord d'un navire français.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Un assassinat près de Blois.

Paris, 23 avril—Un meurtre commis dans des conditions singulièrement horribles, a eu lieu aux environs de Blois, à l'endroit connu sous le nom de "Les Mofis." Un aubergiste, nommé Trottet, qui s'était fait dernièrement la réputation d'un d'un assez mauvais caractère, a été poignardé, a coupé la gorge à sa femme, percé que celle-ci ne lui donnait pas assez de beefsteak à son déjeuner. Puis, il a mutilé les restes de la malheureuse et occidain, prêt de remoudre, a tenté de mettre fin à ses jours. Les gendarmes l'ont arrêté au moment où il voulait se jeter dans la Loire.

La maladie de M. E. de Girardin.

Londres, 23 avril—Une correspondance de Paris rapporte que l'état de M. Emile de Girardin a empiré.

RUSSIE.

Le bourreau et le knout.

Le bourreau Frohloff a reçu cent coups de knout en punition de son négligence dans la pendaison de Michailoff, le cercle n'étant rompu deux fois.

Circulaire aux puissances.

Berlin, 23 avril.—La Russie a, par une circulaire, invité les puissances à une conférence dans le but d'examiner les mesures à prendre contre les anarchistes. Cette circulaire a été reçue à Vienne.

Londres, 22 avril—Une dépêche de Paris dit que le télégramme à connection publié dans les journaux d'hier est dû à l'avis qu'un Européen, de l'intimité du bey, serait conseillé l'accompagnant de M. Roustan, consul-général de France; puis que des caisses de fusils et de revolvers sont arrivées à Tunis par la voie italienne et qu'une grande quantité de munitions ont été envoyées aux Kroumirs.

Londres, 23 avril—Une dépêche de Rome assure que le point principal de la politique de tout ministère italien, de droite ou de gauche, devra consister à chasser les Français de Tunis s'ils persistent à vouloir s'établir.

Théâtre de l'Opéra.

Que nos lecteurs n'oublient pas que la représentation qui aura lieu jeudi prochain, à l'Opéra, est au bénéfice de pauvres artistes restés sans moyens de regagner leur pays. Nous espérons que la société aura nombreux. Toutes les Sociétés françaises ont pris sous leur patronage cette dernière représentation qui se compose d'une comédie en 3 actes "L'Ami Fritz" et d'un vaudeville, "Les Moutons de Panurge."

Nous savons que de grands efforts sont faits pour rendre cette spirée la plus productive possible. C'est une affaire capitale pour notre troupe dramatique.

Demandez des Catalogues.—Voici le nouveau grand nombre de gens seront bien de Fer d'Orléans et certainement il leur sera impossible de ne pas trouver rien de convenable en fait de chaussure. Rien n'obvierait mieux à cet inconvénient que de se procurer les catalogues de l'Etoile Rouge et l'on pourra facilement y en voyer des commandes.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis aux entrepreneurs de pompes funèbres.

Le conseil d'administration recevra des soumissions cachetées pour l'entreprise des pompes funèbres de la société jusqu'au 3 mai prochain. Les soumissions devront être déposées chez M. le Président J. Schweitzer, 166 rue Royale.

Le cahier des charges est exposé à l'asile de la société, rue Ste Anne, entre Dorbigny et Roman.

Le conseil se réserve le droit de rejeter tout ou partie des soumissions.

Par ordre du président,

L. SIMON, secrétaire. J. SCHWEITZER. 23 avril—3t.

GRAND OPERA HOUSE.

Ancien Théâtre des Variétés.

Rue du Canal, près Dauphine.

Les cartes émises et vendues portant la date du Dimanche soir, 1er mai, sont valables pour le Lundi, 2 mai 1881.

Lundi soir, 2 mai 1881. Ouverture des portes à 7 heures. On commencera à 8 heures très précises.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

—Au Bénéfice de—

MR. L. J. DE BARJAC,

Offerte par les amateurs distingués de la ville, avec le président et tout obligeant concours de Mlle FAYE-GRAND et VEZIAN.

"JONATHAN!"

Comédie en 3 actes de Edm. Gondinet.

"La Grève des Forgerons"

Poème de Mr. F. Coppée.

"Le Monsieur n'est pas Parti!"

Saynète "Inédite" de Mr. L. Thibault.

Pour la distribution des rôles, voir les programmes.

Entrée générale (avec place réservée) 75 Cents.

Stalles (réservées au public) ..... 25 "

N. B.—Le Bureau de location (Box office) sera ouvert au Grand Opera House, rue du Canal, le Dimanche 1er mai 1881, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M. et le Lundi, 2 mai, de 10 heures du matin à 6 heures et demie du soir.

24avril jusqu'à jour.

Christian Woman's Exchange,

FOR WOMAN'S WORK.

Cette association a ouvert une salle de vente aux Nos 41 et 43 rue Bourbon, où rapport et en vente toute espèce d'ouvrages de couture, fins ou ordinaires, des broderies et autres travaux d'aiguilles. On y reçoit aussi des ordres pour confitures, gelées, corniches, gâteaux, crèmes à la glace, etc., et l'on se fournira des échantillons. Tous les ouvrages à vendre devront être présentés par un membre et une carte portant le prix avec chaque article; les commandes à payer cet de dit pour cent.

La souscription annuelle des membres est de cinq dollars; chaque souscripteur donnant cette cotisation, ayant le droit d'engager le travail de trois personnes pendant une année. On invite spécialement toutes les femmes de la ville et de l'Etat, à quelque classe sociale qu'elles appartiennent, à devenir membres de l'Exchange. Les ventes qui s'effectueront devront rendre à adresser en personne ou par lettre à la secrétaire correspondante, au local de l'Exchange. Les offrandes de toutes sortes seront reçues avec reconnaissance et en dépôt jusqu'à 5 dépôts tous les représentants désirés.

Nous comptons sur la cordiale coopération du public, et nous espérons qu'il donnera son appui à l'œuvre de charité que nous entreprenons. Les directrices s'engagent, de leur côté, à faire tous leurs efforts pour en assurer le succès.

L'association étendra son patronage à toutes les femmes qui en auront besoin, à quelque culte qu'elles appartiennent.

DIRECTRICES.

Mmes C W Pritchard, Mmes E John Bliss,
" M W Bartlett, " Gilbert Green,
" D A Gross, Jr., " S H Comey,
" T G Richardson, " E Fabri,
" R Wormley, " T V Copeland,
" S Delgado, " Percy Regan,
" Albert Baldwin, " J B Walker,
" E H Holmes, " E J Wharton,
" Percy Roberts, " C H Kelly,
" J H Allen, " E B Simpson,
" Thos. Aiad, " Fred Wing,
" P F Strong, " S H Kelly,
" J S Jones, " G R Wentzlidt,
" L P Wayne, " M C Jennings,
Mlle M. L. Wyckoff.

Officiers.

Présidente.

Mme M W Bartlett.

Vice-Présidentes.

Mmes E M Walmsley, Mmes T G Richardson
" J S Jones, " E B Simpson,
Mme Albert Baldwin.

Trésorière.

Mme Chas E Kelly.

Secrétaire à l'Enregistrement.

Mme Thos. Aiad.

Secrétaire-Correspondante.

Mme E J Wharton.

24av—3t v 13t

QUARANTAINE.

Proclamation par le Gouverneur de la Louisiane.

ATTENDU que, le 19 avril 1881, le Docteur en Santé de l'Etat de la Louisiane, conformément à la loi, a déposé l'existence d'une épidémie en la Vitant à la quarantaine une épidémie en la Vitant à la quarantaine, ouverte de la goélette 2019 des Etats-Unis de l'Est, a indiqué que tous les navires arrivant après le 1er mai 1881, venant des ports situés en dehors de la zone jaune, savoir: Rio de Janeiro, Cruz, Havane et Aspinwall, et que tous les effets, équipages, passagers et cargaisons arrivant des ports ci-dessus, ou y ayant touché ou n'y étant arrêtés, soient soumis à telle détention que prescrivent les Bureaux de Santé; et que, en dehors de la durée du navire, ladite détention comprenne trois jours pleins ou moins (soixante-deux heures) sur stations de la quarantaine.

Et attendu que, ne conformant à ladite section 2019 Rev. Stat. des Etats-Unis, le Président qui ordonne au gouverneur de promulguer la proclamation de quarantaine d'avril (Avis du Bureau de Santé), JR. LOUIS ALFRED WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de promulguer la présente proclamation de quarantaine, et que les ports de Cruz, la Havane et Aspinwall sont déclarés infectés, et l'ordonne par la présente que tous les navires venant des ports ci-dessus ou qui auraient touché aux différents stations de quarantaine sous les bâtiments de santé de l'un des ports, et qui y auraient touché ou n'y seraient arrêtés, et qui arriveront après le 1er mai 1881, seront mis en quarantaine, et que les navires déchargeront, pendant le temps, pour chaque cas, les effets et cargaisons, et que les navires sont tenus de leur détention, et que le droit d'engager le travail de trois personnes pendant une année. On invite spécialement toutes les femmes de la ville et de l'Etat, à quelque classe sociale qu'elles appartiennent, à devenir membres de l'Exchange. Les ventes qui s'effectueront devront rendre à adresser en personne ou par lettre à la secrétaire correspondante, au local de l'Exchange. Les offrandes de toutes sortes seront reçues avec reconnaissance et en dépôt jusqu'à 5 dépôts tous les représentants désirés.

Nous comptons sur la cordiale coopération du public, et nous espérons qu'il donnera son appui à l'œuvre de charité que nous entreprenons. Les directrices s'engagent, de leur côté, à faire tous leurs efforts pour en assurer le succès.

L'association étendra son patronage à toutes les femmes qui en auront besoin, à quelque culte qu'elles appartiennent.

DIRECTRICES.

Mmes C W Pritchard, Mmes E John Bliss,
" M W Bartlett, " Gilbert Green,
" D A Gross, Jr., " S H Comey,
" T G Richardson, " E Fabri,
" R Wormley, " T V Copeland,
" S Delgado, " Percy Regan,
" Albert Baldwin, " J B Walker,
" E H Holmes, " E J Wharton,
" Percy Roberts, " C H Kelly,
" J H Allen, " E B Simpson,
" Thos. Aiad, " Fred Wing,
" P F Strong, " S H Kelly,
" J S Jones, " G R Wentzlidt,
" L P Wayne, " M C Jennings,
Mlle M. L. Wyckoff.

Officiers.

Présidente.

Mme M W Bartlett.

Vice-Présidentes.

Mmes E M Walmsley, Mmes T G Richardson
" J S Jones, " E B Simpson,
Mme Albert Baldwin.

Trésorière.

Mme Chas E Kelly.

Secrétaire à l'Enregistrement.

Mme Thos. Aiad.

Secrétaire-Correspondante.

Mme E J Wharton.

24av—3t v 13t

QUARANTAINE.

Proclamation par le Gouverneur de la Louisiane.

ATTENDU que, le 19 avril 1881, le Docteur en Santé de l'Etat de la Louisiane, conformément à la loi, a déposé l'existence d'une épidémie en la Vitant à la quarantaine une épidémie en la Vitant à la quarantaine, ouverte de la goélette 2019 des Etats-Unis de l'Est, a indiqué que tous les navires arrivant après le 1er mai 1881, venant des ports situés en dehors de la zone jaune, savoir: Rio de Janeiro, Cruz, Havane et Aspinwall, et que tous les effets, équipages, passagers et cargaisons arrivant des ports ci-dessus, ou y ayant touché ou n'y étant arrêtés, soient soumis à telle détention que prescrivent les Bureaux de Santé; et que, en dehors de la durée du navire, ladite détention comprenne trois jours pleins ou moins (soixante-deux heures) sur stations de la quarantaine.

Et attendu que, ne conformant à ladite section 2019 Rev. Stat. des Etats-Unis, le Président qui ordonne au gouverneur de promulguer la proclamation de quarantaine d'avril (Avis du Bureau de Santé), JR. LOUIS ALFRED WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de promulguer la présente proclamation de quarantaine, et que les ports de Cruz, la Havane et Aspinwall sont déclarés infectés, et l'ordonne par la présente que tous les navires venant des ports ci-dessus ou qui auraient touché aux différents stations de quarantaine sous les bâtiments de santé de l'un des ports, et qui y auraient touché ou n'y seraient arrêtés, et qui arriveront après le 1er mai 1881, seront mis en quarantaine, et que les navires déchargeront, pendant le temps, pour chaque cas, les effets et cargaisons, et que les navires sont tenus de leur détention, et que le droit d'engager le travail de trois personnes pendant une année. On invite spécialement toutes les femmes de la ville et de l'Etat, à quelque classe sociale qu'elles appartiennent, à devenir membres de l'Exchange. Les ventes qui s'effectueront devront rendre à adresser en personne ou par lettre à la secrétaire correspondante, au local de l'Exchange. Les offrandes de toutes sortes seront reçues avec reconnaissance et en dépôt jusqu'à 5 dépôts tous les représentants désirés.

Nous comptons sur la cordiale coopération du public, et nous espérons qu'il donnera son appui à l'œuvre de charité que nous entreprenons. Les directrices s'engagent, de leur côté, à faire tous leurs efforts pour en assurer le succès.

L'association étendra son patronage à toutes les femmes qui en auront besoin, à quelque culte qu'elles appartiennent.

DIRECTRICES.

Mmes C W Pritchard, Mmes E John Bliss,
" M W Bartlett, " Gilbert Green,
" D A Gross, Jr., " S H Comey,
" T G Richardson,